Résolution présentée par la délégation de la Côte d'Ivoire

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Lutter contre l'orpaillage illégal pour une transition vers une exploitation durable de l'or

L'Assemblée Générale,

Préoccupée par les risques sanitaires et environnementaux liés à l'orpaillage clandestin, notamment la pollution des cours d'eau, la dégradation des sols et la destruction des écosystèmes mais aussi l'intoxication au mercure, les maladies, les insalubrités ainsi que la déscolarisation et le travail des enfants, selon Wild Legal,

Affirmant que la clandestinité d'un grand nombre d'orpailleurs est due à une vulnérabilité économique ainsi qu'à un manque d'alternatives professionnelles selon Financial Afrik,

Soucieuse d'éradiquer le travail illégal en mettant en place un cadre permettant de transformer les connaissances de terrain des orpailleurs en compétences professionnelles reconnues dans les domaines de la géologie, de l'environnement et de la santé,

Rappelant que l'orpaillage clandestin touche de nombreuses régions du monde, notamment l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique latine, et nécessite donc une coopération internationale entre les États concernés pour être éradiqué,

Déterminée fermement à transformer cette crise environnementale et sociale en un modèle d'économie durable et responsable, en lançant des projets de réhabilitation des zones d'orpaillage inspirés de réussites en matière de restauration des sols dégradés, telles que le projet pilote mené à Koudougou, dans la région de Bouaflé, par l'ONG AEIE dans le cadre de l'Abidjan Legacy Program,

Décide de la création du programme PRO-OR (Programme de régularisation, d'orientation et de réhabilitation de l'orpaillage), permettant aux orpailleurs clandestins de s'engager volontairement dans un processus de légalisation, de formation et de réinsertion professionnelle, grâce à la création, dans les régions minières, de centres de santé et de centres de formation, notamment en santé, en géologie et en environnement;

- de l'utilisation de technologies innovantes afin de rendre l'exploitation minière plus sûre, plus écologique et plus transparente, telles que des drones, capteurs et équipements robotisés pour surveiller les zones minières,

- d'instaurer un Principe de Redevabilité historique et de Justice réparatrice, imposant aux anciennes puissances coloniales importatrices de ressources minières de financer un Fonds spécial de compensation écologique et sociale, à hauteur d'un pourcentage fixe prélevé sur l'or raffiné en Occident, afin de réparer les préjudices environnementaux subis par les pays producteurs et de mettre fin aux dynamiques d'exploitation postcoloniales.

Le texte français fait foi.